



Extrait de délibération

Identifiant
2020-12-07

Bureau syndical 14 décembre 2020 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt le lundi quatorze décembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu inhabituel de ses séances en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 8 décembre 2020 Pouvoirs : 0
Nombre de délégués en exercice : 11 Absents, excusés : 1
Présents : 10 Votants : 10

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	CHAUSSERAY Francine

Fin des tarifs réglementés et mise en place d'un nouveau contrat d'électricité.

Le PETR est concerné par la fin de tarifs réglementés d'électricité qui est programmée au 31 décembre 2020. Dans ce cadre, il convient donc de changer de contrat d'électricité. Pour ce faire, plusieurs entreprises ont été contactées pour établir une étude tarifaire. Cette consultation s'est révélée difficile et plusieurs entreprises n'ont pas répondues.

Etude comparative des offres d'électricité				
Fournisseur	EDF	Seolis	ENI	Mega Energie
Durée du contrat	12 mois	ABSENCE DE REPONSE	5 ans	ABSENCE DE REPONSE
Tarif fixe ou variable	variable annuellement		Fixe avec -15% la 1ere année	
Prix	Abonnement	18,61 € HT 223,32 € HT annuel	1ère Année : 154,53 € HT 4 ans : 178,74 € HT (suivant conso actuelle)	
	kWh	0,10732 €HT	1e Année : 0,088 €HT 4ans : 0,100 €HT	
Mode de paiement	bimestriel		Pas renseigné	

Situation actuelle : abonnement 18.61€ HT / Consommation 0,1037 c €/kWh

L'offre d'EDF semble la plus adaptée dans un premier temps, elle est cependant plus cher mais n'engage le Pays

que pour un contrat d'un. Compte tenu du faible nombre de réponse, il sera réalisé une nouvelle consultation au printemps 2021 afin de pouvoir se prononcer sur un meilleur choix.

Le bureau syndical décide de retenir la proposition d'EDF et d'autoriser le président à signer la convention et à régler les sommes dues.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD